

Règlement - LECLERC de LUNE - 10 km de PARAY

Samedi 28 Août 2021 à Paray le Monial

1) DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Course ouverte aux athlètes licenciés F.F.A ou non, femmes et hommes, nés en 2005 et avant.

Départ de l'épreuve à 20 heures le samedi 28 Août 2021.

Distance de l'épreuve : 5 km et 10 km. Circuit de 10 km homologué par C.T.M F.F.A.

L'épreuve de 10 km label Régional est classante et qualificative pour le championnat de France F.F.A des 10 km sur route.

2) PARCOURS

Parcours plat sur route goudronnée, boucles en ville.

Départ : Rue Pierre Lathuilière au niveau du CAP à Paray le Monial.

Arrivée : Parking du CAP à Paray le Monial (départ et arrivée sont situés sur la même zone).

Le parcours (plan et photos) est consultable sur le site Internet du club organisateur : www.uacb.eu.

Les accompagnateurs en vélo sont interdits sur le parcours.

Présence de meneurs d'allure : 40', 45', 50', 55' et 60'.

3) PARTICIPANTS

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

* d'une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running**, délivrée par la FFA, ou d'un « **Pass' J'aime courir** » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation (**Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)**).

* ou d'une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non contre-indication à la pratique de sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes :

- o Fédération des clubs de la défense (FCD).
- o Fédération française du sport adapté (FFSA).
- o Fédération française handisport (FFH).
- o Fédération sportive de la police nationale (FSPN).
- o Fédération sportive des ASPTT.
- o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF).
- o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT).
- o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP).

* ou d'un certificat médical d'absence de **contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la manifestation** ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

* Pour les mineurs, le bulletin d'inscription devra inclure l'autorisation parentale (avec nom et prénom du parent) signée.

4) INSCRIPTION ET FRAIS D'ENGAGEMENT

En raison de la crise sanitaire, les inscriptions se feront uniquement à l'avance par Internet ou par courrier. Pas d'inscription sur place

Toute inscription incomplète (absence de bulletin d'inscription, certificat médical, licence ou règlement) ne pourra être enregistrée et l'athlète ne sera pas autorisé(e) à prendre le départ de la course. Une pièce d'identité ou/et une licence vous seront demandées lors du retrait du dossard.

* **Par Internet** sur le site du club organisateur www.uacb.eu (lien sur : www.ikinoa.com), **jusqu'au Jeudi 26 Août 2021** :
(Les organisateurs prennent à leur charge les frais de transaction bancaire).

* **Par courrier** : bulletin d'inscription à compléter et à poster, avec la pièce justificative et le paiement, **avant le mardi 24 Août 2021**, à l'adresse suivante : UACB - Complexe Sportif des Sables - Rue de Bourgogne - 71600 Paray le Monial.

Tarif des inscriptions

- **5 km : 7€ pour les licenciés FFA – 9€ pour les non-licenciés FFA.**
- **10 km : 10€ pour les licenciés FFA - 12€ pour les non-licenciés FFA.**

5) RETRAIT DES DOSSARDS ET SECRETARIAT

- Samedi 28 Août 2021, à partir de 17h30, "Zone Arrivée-Départ" parking du CAP Rue Pierre Lathuilière à Paray le Monial.

- Les épingles pour fixer le dossard ne sont pas fournies par les organisateurs.

6) CLASSEMENTS

Général par catégorie (hommes et femmes) : Cadet / Junior / Espoir / Senior / M0 / M1 / M2 / M3 / M4 / M5 / M6 / M7 / M8 .

7) RECOMPENSES

a) Classement scratch : 3 premiers hommes (50 euros - 30 euros - 20 euros) et 3 premières femmes (50 euros - 30 euros - 20 euros).

b) Coupes et lots en nature.

Remise des récompenses à partir de 21h45, Zone Arrivée-Départ" parking du CAP Rue Pierre Lathuilière à Paray le Monial.

8) PUBLICATION DES RESULTATS

Les résultats seront notamment publiés :

- sur le site Internet de la Ligue de Bourgogne d'Athlétisme : <http://bourgogne-franchemonte.athle.fr/>

- sur le site Internet du club organisateur : www.uacb.eu

9) CONTACTS

- www.uacb.eu ou M. THIBERT - organisateur U.A.C.B (Club F.F.A organisateur de l'épreuve) au 03.85.81.52.80 ou au 06.82.85.42.03